

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Lydia Schneider Hausser*

*Date de dépôt : 17 mars 2011*

## **Interpellation urgente écrite** **Non à la mise aux enchères du sol genevois à des personnes étrangères douteuses**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le printemps arabe et la révolte de peuples exsangues nous montrent que des hommes et des familles au pouvoir dans certains pays du monde profitent de leur situation pour accumuler des fortunes de manière peu licite ou en ne soumettant aucun montant à la fiscalité de leur pays. Ils viennent placer leur argent en Suisse et à Genève, soit dans des comptes en banque, soit dans des propriétés immobilières.

Si la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) concède aux autorités fédérales les moyens de surveiller les intermédiaires financiers, c'est aux autorités cantonales de contrôler l'acquisition de biens immobiliers, puisque, comme on le sait, les transactions immobilières ne sont pas soumises à la LBA.

Les cantons sont notamment chargés de contrôler si les bases légales sont bien remplies pour les personnes étrangères désirant acquérir une propriété immobilière (loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes étrangères). A Genève, le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé est chargé de cette mission. Les deux principaux indicateurs de contrôle sont la possession d'un permis de séjour valable et la preuve que le bien immobilier acquis est la résidence principale de l'acquéreur. Le DARES notifie les autorités judiciaires de ses décisions.

Or, il est de notoriété publique que des transactions immobilières engageant des personnes proches de régimes politiques népotiques ont eu lieu à Genève. A titre d'exemple de provenance douteuse de l'argent utilisé, citons l'achat, par l'une des filles du président kazakh, Dinara Kulibayeva, d'une propriété à Anières pour la « modique » somme de 74,7 millions, alors que lors du dernier achat en 2005 elle valait 19 millions. Lorsque l'on pense que le salaire minimum au Kazakhstan est de l'ordre de Frs 150 par mois et le salaire moyen de Frs 400 à Frs 500, un doute sur la provenance et la fiscalisation de ces capitaux est pour le moins d'actualité...

Dans le même style, l'achat de deux propriétés par deux filles du président ouzbek Timur Tillyaev, pour les sommes de 43 millions à Vandoeuvres et de 18,2 millions à Coligny.

Les seules instances susceptibles de recourir contre la décision d'autorisation d'acheter un bien immobilier sont au niveau cantonal le procureur général et au niveau fédéral l'Office fédéral de la justice.

Il est indéniable que Genève dispose d'un grand attrait pour des fortunes douteusement acquises étant donné la densité bancaire, les forfaits fiscaux possibles et les milieux où le luxe et l'argent sont omniprésents.

Dès lors, il me semble utile de poser la question suivante :

***Dans les 5 dernières années, quels ont été les recours formulés soit par le procureur général, soit par l'Office fédéral de la justice sur des ventes d'objets immobiliers sur territoire genevois à des étrangers et comment le Conseil d'État traite-t-il ce problème éthique et d'image important pour Genève ?***